



ARNAQUE DPE SOCIETE EN LIQUIDATION

Par **mulder2011**, le **21/04/2011** à **23:48**

Bonjour,

mon père handicapé de maladie alzheimer, m'a demandé de louer son bien, donc j'ai fais appel en amont à un service pour diagnostiquer l'appartement rénové.

le 14 avril, j'envoie le chèque pour régulariser la facture, afin que la société me donne le DPE.

une semaine passée, j'appelle la société pour connaître l'état d'avancement du DPE, celui-ci m'informe que la société est en cours de liquidation, il m'informe de ne pas s'inquiéter et que j'allais recevoir le dpe, par un autre et qu'il allait voir son responsable....

je suis très surpris à savoir que la société est en liquidation et que j'avais reçu la facture proforma datant du 05 avril dont je n'ai pas fait attention

ma question se porte sur le fait que je suis client et qu'il était au courant de sa situation, il aurait pu faire une facture mentionnant "sarl en liquidation"

ce n'est pas le cas, donc je voudrais savoir comment, juridiquement, puis-je récupérer le DPE, car sans ce document, je ne peux le louer....

Comment faire valoir mes droits car si je le mets en demeure en recommandée, il ne va pas la chercher, c sûr.....

besoin d'aide, et je ne sais pas comment dire à mon père atteint de la maladie.....Merci à tous ceux et celles qui pourront m'aider dans ce combat !

cordialement

MB